

DEMANDE DE CERTIFICATION

PROPRIÉTAIRE

LOCATAIRE(S)

Nom :

Nom(s) :

Pour permettre l'étude de votre dossier, il est impératif de joindre une copie de toutes les pièces suivantes: **A tout moment, notamment dans le cas d'une déclaration de sinistre, vous devrez fournir, sur simple demande de l'assureur : une copie du dossier complet, accompagné du bail (signé et paraphé), de l'état des lieux d'entrée (signé et paraphé) et de l'attestation d'assurance du locataire (incendie, dégâts des eaux)**

➔ Dans le cas d'un candidat locataire :

- ♦ La présente « **Demande de Certification** » complétée et signée au bas de cette page par le propriétaire ou son représentant
- ♦ Une copie de l'ensemble des **justificatifs d'identité et de solvabilité** (pour chaque candidats locataire, co-locataire ou cautionnaire) :
 - ▶ Carte d'identité (recto verso), passeport ou permis de séjour
 - ▶ Un RIB, obligatoire pour chaque candidat locataire ou cautionnaire
 - ▶ Une attestation d'emploi (datant de moins d'un mois et précisant que le salarié n'est pas en période d'essai ni en préavis de départ) ou, à défaut : le contrat de travail du salarié. Si le candidat locataire est salarié de la fonction publique, il devra fournir un avis d'échelon
 - ▶ Les trois derniers bulletins de salaire
 - ▶ Justificatifs des prestations sociales à caractère régulier (retraites, pensions, allocations ...), accompagnés de l'avis d'imposition
 - ▶ Lorsque le candidat est une personne morale, dirigeant de société, indépendant, les mêmes justificatifs d'identité et le RIB doivent être fournis. Des justificatifs complémentaires sont également nécessaires : avis d'imposition des deux dernières années, comptes de la société, attestation de revenu établie par un expert-comptable, k-bis ou extrait SIRENE
 - ▶ Cas particulier : si le candidat locataire est étudiant ou apprenti, les mêmes justificatifs d'identité et de solvabilité doivent être fournis par le (ou les) éventuel(s) cautionnaire(s), ainsi que l'engagement de caution

➔ Dans le cas d'un locataire en place depuis plus de 6 mois :

- ♦ Le propriétaire doit fournir une copie des ses **relevés de comptes bancaires sur les six derniers mois, ou un extrait du compte locataire sur 6 mois, si le lot était géré en agence**, afin de justifier de la régularité des paiements du locataire. Le propriétaire doit fournir également la copie des justificatifs d'identité et de solvabilité du (ou des) locataire(s) en sa possession (au minimum : carte d'identité et RIB), ainsi qu'une copie du bail signé, de l'état des lieux d'entrée et une attestation d'assurance habitation du locataire en cours de validité.

Ce dossier est à déposer ou adresser à :

AFIGEST ASSURANCES
Service de Certification

30 rue Raphaël
13008 Marseille

Tél. 04 91 76 22 23 / Fax. 04 91 76 59 10

mail: assurance-immobilier@afigest.com

site internet: www.afigest-immobilier.fr

Le bailleur ou son représentant, certifie que tous les renseignements du présent document sont sincères et à sa connaissance, exacts. Le bailleur ou son représentant a bien noté que le « Dossier Locataire » est certifié sur la base des éléments transmis à l'Assureur et que les déclarations du présent document serviront de base au contrat d'assurance. En cas de certification du « Dossier Locataire » par le « Service de certification », le bailleur ou son représentant s'engage à louer le logement aux conditions indiquées dans le présent document qui représente le projet de bail. La garantie prendra effet de plein droit à la date indiquée dans le présent document (date d'effet du bail ou des garanties), et sous réserve de signature du bail avec le locataire, selon les conditions indiquées dans les dispositions générales et particulières du contrat d'assurance. Cependant la proposition d'assurance n'engage ni l'Assuré, ni l'Assureur ; seule la police ou la note de couverture constate leur engagement réciproque. Lors de la signature définitive du bail, tout changement apporté aux éléments déterminants du bail, pourrait entraîner une déchéance de garantie en cas de sinistre. Le dossier de location et les justificatifs sont tenus à la disposition de l'Assureur qui se réserve le droit de les contrôler à posteriori. Toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle, toute omission ou déclaration inexacte du bailleur ou de son représentant sur les circonstances du risque entraîne l'application des sanctions prévues aux articles L.113-8 et L.113-9 du Code des Assurances. La présente demande de certification est éditée à titre informatif et ne se substitue en aucun cas aux conditions générales du contrat sur lesquelles sont listées les pièces constitutives du dossier à l'article 10.1 Sur simple demande, le souscripteur pourra recevoir les conditions générales de la garantie « Loyers Impayés » N°2011-07-21MMU et les statuts de la mutuelle MGARD porteur du risque ;

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : Le rôle de conseil du cabinet AFIGEST se borne à l'information et à la démarche de mise en garantie. Nous vous rappelons qu'il n'appartient pas au cabinet AFIGEST de s'assurer de la véracité et de l'authenticité des justificatifs de solvabilité et d'identité du candidat à la location ainsi que de l'ensemble des pièces composant le « Dossier Locataire ». En aucun cas la responsabilité du cabinet AFIGEST ne saurait être engagée en cas de dossier incomplet, falsifié ou inexact qui entraînerait une déchéance de garantie. Le propriétaire est également informé de l'existence d'une commission unique d'établissement, due pour chaque dossier, lors de l'établissement du "Dossier Locataire". Le cabinet AFIGEST décline toute responsabilité quant au choix du locataire et quant à la rédaction ou l'exécution du contrat de bail par le propriétaire ou le locataire. Concernant le formalisme du contrat de bail et les normes applicables, il est de la responsabilité du Bailleur de s'informer et de respecter la législation en vigueur.

Fait à _____, le _____

Signature du bailleur ou de son représentant

Numéro de dossier
(à compléter par
l'assureur)

AFI

Le « Service de certification » pourra, au cours de l'étude de votre dossier, être amené à vous demander des pièces justificatives complémentaires.

Identité du propriétaire bailleur UNPI

Nom - Prénom OU Raison sociale	
Représenté(e) par (qualité du mandataire)	
Date de naissance	
Profession	
Numéro d'adhérent UNPI	
Adresse actuelle du propriétaire ou de son représentant, Code postal, Ville	
Téléphone domicile Portable E-mail	

Caractéristiques du logement

Nature du logement : Libre (non meublé) Meublé Garage Indexation du loyer : Oui Non

Type de logement : _____ Appartement Villa Parking annexé : Oui Non

Le preneur d'assurance a-t-il été assuré précédemment pour ce locataire Oui Non Si oui, préciser : _____

Adresse du lot loué, Code postal, Ville	
Montant du loyer mensuel hors charges locatives * :	
Montant des charges locatives mensuelles * :	
Montant du loyer mensuel charges comprises * :	
Montant du dépôt de garantie * :	
Date d'effet du bail (entrée dans les lieux = effet de la garantie) :	
ou Date d'effet des garanties (pour les locataires déjà dans les lieux) :	

* Y compris parking loué accessoirement au logement principal le cas échéant

État civil	Locataire	Colocataire ou Garant (cas d'un étudiant)
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Nationalité		
Situation familiale (célibataire, marié, veuf, divorcé, pacsé)		
Enfants / Personnes à charge	Nombre :	Nombre :
Revenus mensuels moyens		
Autres ressources		
Adresse actuelle Code Postal Ville		
Téléphone domicile Portable E-mail		

Situation Professionnelle

Locataire	Colocataire ou Garant
<input type="checkbox"/> Salarié : <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Dirigeant de société <input type="checkbox"/> Étudiant <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Société <input type="checkbox"/> Professionnel Indépendant <input type="checkbox"/> Commercial Indépendant <input type="checkbox"/> En recherche d'emploi <input type="checkbox"/> Bénéficiaire des minima sociaux <input type="checkbox"/> Autre : _____	<input type="checkbox"/> Salarié : <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Dirigeant de société <input type="checkbox"/> Étudiant <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Société <input type="checkbox"/> Professionnel Indépendant <input type="checkbox"/> Commercial Indépendant <input type="checkbox"/> En recherche d'emploi <input type="checkbox"/> Bénéficiaire des minima sociaux <input type="checkbox"/> Autre : _____
Employeur : _____	Employeur : _____

Article 441-I du code pénal

Le candidat locataire est informé par le propriétaire que le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Le candidat locataire est garant de l'authenticité et de la réalité des informations et documents transmis au bailleur. Ces informations feront l'objet d'une vérification systématique. Toute tentative d'utilisation de documents falsifiés (fiches de payes falsifiées, attestations contrefaites, etc) pourra faire l'objet d'une plainte pour faux, usage de faux et tentative d'escroquerie. Une inscription au FIPL (Fichier National des Incidents de Paiement Locatif) pourra également être diligentée.